

## 5. Côte

### 1. Contexte économique et politique

Suite à la baisse progressive des revenus du bois, une réflexion a été menée dès 2004 par le service forestier du canton de Vaud avec les propriétaires forestiers publics (la forêt est à 80 % communale). Elle a abouti en 2006 à la mise en place d'un plan d'action pour promouvoir les débouchés des bois.

Par ailleurs, un groupe de travail a été constitué pour étudier la protection de la ressource en eau potable ainsi que sa valorisation et rémunération.

En effet, les forestiers suisses sont tenus de préserver les sources d'eau potable par des contraintes légales très strictes dans leur gestion forestière, sans contrepartie possible. Une modification de la loi étant difficile, un projet pilote a été mené dans la région de la Broye pour rechercher des partenariats. Cette démarche a été reprise ensuite dans le Canton de Vaud, dans la région de la Côte où une équipe animée par le service forestier et réunissant les communes concernées, s'est organisée. Ce deuxième projet pilote voulait sensibiliser à grande échelle mais aussi localement, en informant propriétaires et exploitants et en prônant des partenariats volontaires.

### 2. Contexte géographique et ressource en eau

La géographie de la région de la Côte est variée : le lac Léman domine la vallée, au dessus se trouvent des terres agricoles (vignes) reposant sur des moraines, et plus haut, le massif forestier du Jura, en milieu karstique.

La région de la Côte profite d'une eau potable de qualité et en quantité.

Une grande partie de l'eau provient de sources qui ressortent à la jonction entre la forêt karstique et les terres morainiques (sources vaclusiennes). D'autres petites sources apparaissent également ponctuellement plus bas (résurgence des sources lors du trajet de l'eau du Jura vers le lac à l'intérieur des moraines).

La région ne manque pas d'eau mais la forte poussée démographique oblige les communes à s'associer et mettre en commun leurs réseaux.

La région de Nyon, Rolle et Gland, où l'urbanisation et la demande en irrigation des agriculteurs augmentent, a recours à des pompages dans le lac qui coûtent très cher en énergie et les habitants n'apprécient pas de consommer l'eau du lac.

Les villes essaient de valoriser l'eau provenant des sources, qui est peu chère et de bonne qualité, tout en informant la population sur son origine (campagne de sensibilisation suscitée au niveau fédéral). Ainsi, la ville de Gland fournit à ses 10 000 habitants une eau provenant quasi exclusivement des sources.

Les recommandations forestières sont drastiques. Sur sol karstique, quasiment toute la forêt est classée en zone protégée (S1, S2 ou S3). L'interdiction la plus contraignante concerne le traitement des bois et le stationnement de véhicules et machines forestières. L'exploitation n'étant possible qu'au printemps et à l'automne et la logistique forêt-scierie ne permettant pas d'assurer un flux tendu à 100%, le traitement reste une alternative indispensable, ce qui pose d'importants problèmes.

### 3. Identification de 2 sites intéressants

Le projet pilote mené dans cette région a identifié deux sites possibles, qui correspondent aussi aux sites du programme Alpeau.

- Ville de Gland

Cette commune est très motivée pour valoriser l'eau provenant de ses sources, dont la principale est vaclusienne. Ces sources sont protégées par une forêt située en milieu karstique, particulièrement sensible. Une autre source émane d'un petit massif forestier sur les moraines mais dont la seule voie

d'accès a été placée en zone S1, ce qui rend l'exploitation très impossible. Dans les deux cas, ces forêts n'appartiennent pas à la ville de Gland, mais à d'autres communes ou à des particuliers. Par ailleurs, la ville de Gland très concernée par le développement durable, essaye de se forger une image dans ce domaine.

#### - Ville d'Aubonne

Cette commune possède 450 hectares de forêt dans le Jura et dans la plaine, mais ces forêts ne protègent pas directement sa ressource en eau. Aubonne obtient son eau potable d'une résurgence artésienne en surface. Dans les temps passés, trois seigneurs se partageaient cette source et l'histoire locale a toujours été fortement influencée par le partage de cette ressource.

Hormis la zone de protection du puits artésien, il est impossible de définir une zone de protection type S2 ou S3.

Comme Gland, Aubonne s'engage dans le domaine des énergies renouvelables. Une partie de l'électricité de la ville provient du turbinage de la rivière "L'Aubonne" et du canal qui transportait autrefois la source. La commune désire étendre son action de développement durable au secteur de l'eau.

### **4. Projets envisagés**

Ces deux villes pourraient créer un projet global ancré dans le développement durable et valoriser une utilisation régionale du bois, réorganiser la filière, offrir des conditions cadres favorables, réduire les circuits d'approvisionnement, ouvrir des débouchés locaux, sensibiliser le grand public (notamment les jeunes) à l'exploitation forestière et aux fonctions de la forêt.

Un tel projet nécessite des crédits, d'où l'idée de créer un fonds pour le développement durable qui financerait toute initiative innovatrice. L'exemple de Lausanne pourrait être repris, en l'adaptant aux conditions locales.

Un autre rôle qui pourrait revenir à cet organisme serait d'affecter une partie des terrains aux particuliers et aux entreprises de transformation du sol. Cette région est en effet en pleine croissance sur la base d'activités à haute valeur ajoutée (biotechnologie, services...), les terrains coûtent cher, et les entreprises de transformation des produits du sol ne peuvent plus s'y implanter.

Le projet Alpeau pourrait ainsi servir de moteur au lancement de ces actions.

### **5. Description des 2 sites Alpeau**

#### 5.1 Gland

L'eau approvisionnant les 10 000 habitants de Gland provient de plusieurs petites sources dans la moraine et d'une source principale d'origine karstique. La commune exploite elle-même en régie la ressource en eau.

Les surfaces de protection de ces sources sont majoritairement situées en forêts qui appartiennent à d'autres communes. La surface totalisée est très grande, mais difficile à estimer car plusieurs zones de protection correspondant à d'autres sources karstiques se recoupent sur le massif.

Quelques zones agricoles et de pâturage sont également situées en zone de protection mais elles ne donnent lieu à aucune indemnisation.

L'eau est de bonne qualité et disponible en quantité. Les sources morainiques sont très peu traitées (UV, charbon) et la source karstique est chlorée.

Les moraines s'étendent de 400 à 800 m et le massif karstique de 800 à 1500 m. La station forestière correspondant est la hêtraie et la hêtraie-sapinière en altitude.

Actuellement, la répartition en essence est de 50 % d'épicéas, 30 % de sapins, 15 % de hêtres et 5 % de feuillus divers.

Jusqu'à 1200 m d'altitude, les peuplements sont traités en « futaie régulière, par coupes progressives par groupes » (en pratique, gestion se rapprochant de la futaie irrégulière par bouquets). Au-dessus, le traitement se fait en futaie jardinée, par collectifs d'arbres.

L'accroissement annuel en zone karstique est très faible, de l'ordre de 4 m<sup>3</sup>/ha/an. La croissance des arbres est donc très lente.

Les objectifs de gestion diffèrent selon l'altitude. En bas, les forestiers visent une futaie avec 50 % de feuillus (majorité hêtre) et 50 % de résineux. Plus haut, seuls les résineux et l'érable sycomore sont traités en futaie, le hêtre reste en sous étage et est coupé à 20 cm de diamètre (car il est de trop mauvaise qualité).

L'exploitation est réalisée majoritairement par des chantiers mixtes abatteuse – bûcheron (même dans les peuplements mélangés). Le débardage se fait surtout au tracteur (presque pas de câble).

Les résineux sont traités d'avril à mai, mais les forestiers essaient de réduire ces traitements. Pendant les deux dernières années, les exploitants sont arrivés à fonctionner en flux tendu avec les scieries et presque aucun bois n'a été traité. Mais cela n'a été possible que parce que le marché était porteur. Annuellement, le volume atteint 150 000 m<sup>3</sup> dont 15 000 m<sup>3</sup> sont coupés au printemps. L'utilisation d'huiles bio est systématique.

Les forêts de la région sont certifiées PEFC et FSC.

Aucun problème de turbidité de l'eau potable lié à l'exploitation forestière n'a été décelé, malgré le milieu karstique. Cela est probablement dû à la très faible épaisseur des sols (la roche affleure en forêt). Les risques ne sont pas liés à un transport de matériau, mais à une pollution accidentelle qui s'infiltrerait immédiatement dans la roche karstique.

Les principales contraintes résultent de l'interdiction de traitement des grumes et l'obligation pour les machines de ressortir la nuit (ce qui n'est pas appliqué). Mais la législation concernant les machines reste floue et l'interprétation diffère beaucoup en fonction des personnes.

La desserte forestière est jugée suffisante.

La chasse fonctionne selon un système à permis. Assez peu de données sont disponibles sur la pression du gibier mais le chevreuil et le chamois rendent la régénération du sapin de plus en plus difficile. Le cerf est en train de s'implanter sur le massif, ce qui pourrait accroître les problèmes.

La fréquentation touristique est importante, mais reste raisonnée.

Concernant les zones de pâture, un accident de pollution fécale est survenu dans les années 80. Le Canton a alors créé un programme « gestalp » pour encadrer le pâturage dans de bonnes pratiques (réalisation de carte d'épandage d'engrais naturels pour chaque pâture, recueillement des eaux de fromagerie...). Depuis, il n'y a plus d'accident majeur de ce type.

Enfin, il est à signaler que des difficultés d'approvisionnement pourraient venir de l'arrêt de la source vaclusienne en cas de grande sécheresse (elle s'était arrêtée en 1976, mais pas en 2003).



Peuplement en massif jurassien karstique (juin 08)

## 5.2 Aubonne

Dans le cas d'Aubonne, aucune relation directe entre forêt et eau ne peut être établie (source artésienne).

L'eau en émergeant est de très bonne qualité, mais un peu trop chargée en fer (manque d'oxygène lié à un temps de transport très long). Elle est donc traitée uniquement pour diminuer le taux de fer.

Cette source alimente 2 700 habitants, la commune exploite l'eau en régie.

Même si aucun lien direct n'existe avec la forêt, cette commune forestière est consciente de l'importance de la forêt et de son rôle protecteur vis à vis de l'eau de source: l'eau artésienne provient de fait du massif jurassien, et Aubonne y possède un mas sylvo-pastoral de 500 hectares. La ville se sent concernée par la problématique qu'elle inscrit plus généralement dans une logique de développement durable.

## 6. Référence

Rencontre avec Eric Tréboux (service forestier du Canton de Vaud) à Saint George le 12 juin 2008